

A PROPOS D'ŒUFS

Dans notre précédent numéro, nous avons donné cette nouvelle presque incroyable, mais cependant bien vraie, que des œufs avaient pu être importés de Russie au Canada. Jusqu'en 1902, nos exportations d'œufs ont toujours été en augmentant; elles ont été, cette année-là, de 11,635,108 douzaines pour une valeur de \$1,733,242; depuis lors, elles ont toujours été en diminuant, et sont tombées en 1909 à 552,850 douzaines pour une valeur de \$124,315.

Nous ne produisons plus assez d'œufs pour en exporter, s'il est vrai qu'avec une exportation aussi réduite que celle de l'an dernier, il nous en faille importer à notre tour. La population du Canada augmente rapidement et par la natalité et par l'immigration, et la production de certains produits d'alimentation n'augmente pas chez nous en proportion du nombre de bouches nouvelles à nourrir. Il n'y a rien de surprenant à ce que, dans ces conditions, les prix augmentent. On accuse les marchands de rendre la vie chère aux consommateurs; pourquoi ne pas accuser les producteurs qui ne produisent pas assez et font payer leurs produits très cher? Ce serait plus logique. Mais, il est vrai, qu'il y a des gens intéressés à faire passer les marchands pour des ogres, ne serait-ce que ceux qui veulent la création de ces Sociétés qu'on décore du nom de coopératives et qui ne sont autre chose que des intermédiaires commerciaux moins actifs, moins progressifs que les autres, parce que privilégiés.

Allez donc voir si ces Sociétés auraient la prévoyance et le sens commercial de ces marchands toujours en éveil qui étudient les besoins du marché et l'approvisionnement de certaines marchandises qu'à première vue on ne supposerait pas devoir manquer, puisque, pour nous, ce sont marchandises d'exportation et non d'importation.

Toujours à propos d'œufs, nous lisons cette nouvelle de Stockholm, dans un journal français:

"On constate avec une grande surprise que l'Angleterre qui, jusqu'à présent, n'était pas connue comme exportatrice d'œufs, en expédie maintenant de grandes quantités en Suède.

"Le secret vient d'être dévoilé et l'on a appris que la maison de commerce d'œufs la plus importante du monde a acheté un brevet d'après lequel les œufs peuvent être conservés pendant des mois et même des années sans que leur bon goût soit altéré, en les mettant simplement dans un local où on a fait le vide.

"Au printemps, ladite maison fait une grande provision d'œufs en Danemark et elle les vend pendant l'hiver à des prix très élevés."

Gageons que ce n'est pas une Société coopérative—ces Sociétés sont nombreuses en Angleterre—qui a eu l'idée et l'initiative d'exporter des œufs du Danemark en Suède.

Que nos législateurs se souviennent que ce ne sont pas les Sociétés coopératives qui nous créeront des débouchés au dehors. Elles tueraient plutôt nos exportations.

LES VINS D'ESPAGNE

Dans une conversation que nous avons eue avec M. Salvador Diez, Jr., de la maison Diez Hermanos, de Jerez de la Frontera, M. Diez nous a confirmé les renseignements que nous avons donnés au sujet de la récolte des vins de Sherry, qui a été satisfaisante comme quantité et excellente au point de vue de la qualité.

Quant aux vins espagnols de qualité ordinaire, la production a été au-dessous de la moyenne.

M. Diez nous dit que les prix des vins de Sherry sont très fermes avec tendance à la hausse. Il constate avec plaisir une augmentation dans le commerce des vins d'Espagne au Canada et il a confiance que la demande pour ces vins s'améliorera encore.

CONVENTION TEMPORAIRE AVEC L'ALLEMAGNE

Depuis 1898 le Canada et l'Allemagne étaient entrés dans une guerre de tarif qui va prendre fin le premier mars prochain. Cette longue lutte entre les deux pays n'a pu durer aussi longtemps que parce que l'Allemagne voulait obtenir pour ses produits à l'entrée au Canada, le même traitement que les produits de la Grande-Bretagne. Ayant abandonné cette prétention, l'Allemagne s'est mise en relations, par l'entremise de son Consul, avec le Ministre des Finances et ceux-ci sont tombés d'accord pour mettre fin à la guerre de tarif dont nous avons parlé plus haut.

L'entente qui vient d'être conclue n'est que provisoire, c'est un acheminement vers une convention plus large qui viendra sûrement à son temps. Nous ne pouvons que nous féliciter de la fin d'une lutte qui était désavantageuse pour le commerce des deux pays.

Voici les changements, en ce qui concerne les produits Canadiens, qui auront lieu dans la perception des droits de douane en Allemagne:

Blé et épeautre, 5.50, au lieu de 7.50 marks par 100 kilos, poids net.

Orge à malter, 4 marks, au lieu de 7 marks par 100 kilos. Barley autre, 1.30 mark, au lieu de 7.

Avoine, 4 marks, au lieu de 7.

Semence de trèfle, exempt de droits, au lieu de 5 marks.

Semences de toutes sortes pour pâturages, en franchise, au lieu de 2 marks.

Pommes, poires et coings frais, non emballés; du 1er décembre au 31 août, 2 marks, au lieu de 2.50 marks. Emballés sous simple couvert, 3.20 marks, au lieu de 10 marks; emballés sous plus d'un couvert, 5 marks, au lieu de 10 marks.

Abricots, exempts de droits, au lieu de 8 marks.

Pêches et prunes, 2 marks, au lieu de 6 marks.

Cerises, exemptes, au lieu de 6 marks.

Nèfles, exemptes, au lieu de 6 marks.

Fraises, 10 marks, au lieu de 20.

Framboises, raisins, etc., exemptes, au lieu de 5 marks.

Pommes, poires, abricots et pêches séchées, 4 marks, au lieu de 10.

Prunes séchées en vrac, 4 marks, au lieu de 10. Emballées de toutes façons, 5 marks au lieu de 15.

Autres fruits secs, 4 marks, au lieu de 2.

Bois scié longitudinalement ou préparé de toute autre façon et non plané; bois rude 0.72, au lieu de 1.25 mark et 5.76 marks par mètre cube, au lieu de 10.

Bois mou, 0.72 au lieu de 1.25 mark et 4.32, au lieu de 7.50 marks par mètre cube.

Bois de tonnellerie, etc. En chêne, 20 au lieu de 30 et 1.60 au lieu de 2.40 marks par mètre cube. Autre bois dur, 30 au lieu de 40 ou 2.40 au lieu de 3.20 marks par mètre cube. En bois mou, 1.80 au lieu de 2.40 marks.

Chevaux; valant jusqu'à 1,000 marks chaque, 72 marks par tête, au lieu de 90 marks; valant de 1,000 à 2,500 marks chaque, 72 marks, au lieu de 180 marks.

Bêtes à cornes, 8 marks, au lieu de 18 par 100 kilos.

Moutons, 8 marks, au lieu de 18 par 100 kilos, poids vif.

Viande, à l'exclusion du bacon, fraîche ou gelée, 35 marks, au lieu de 45.

Viande simplement préparée, 35 marks, au lieu de 60

Préparée plus délicatement pour la table, 75 marks, au lieu de 120.

Crustacés de mer; homards et écrevisses, 65 marks, au lieu de 100 par 100 kilos.

Saindoux, etc., 10 marks, au lieu de 12.50 par 100 kilos.

Farine de grain, excepté celle d'avoine, 10.20, au lieu de 18.75 marks.

Farine de malt, 12 marks, au lieu de 18.75.

Lait condensé, de 15 à 25 marks, au lieu de 60 marks.

Articles alimentaires et de consommation de toutes sortes, excepté les breuvages dans des réceptacles hermétiques, de 4 à 60 marks, au lieu de 75.

Carbure de calcium, exempt, au lieu de 4 marks.